

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 31 JANVIER 2012**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente et unième jour du mois de janvier deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Les conseillers régionaux : M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Gilles Dolbec, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Michel Raymond, coordonnateur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1471-01-12    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1472-01-12    Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 décembre 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2011-398**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2011-398 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Il s'agit d'un plan d'aménagement d'ensemble visant une zone située à l'intérieur du périmètre urbain.

**B)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1045**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1045 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement autorise entre autres, les usages de «services d'entreposage et centres de conditionnement physique» dans une zone située le long de l'autoroute 35 à proximité de la rue Adrien-Fontaine. Certaines zones sont également agrandies, le tout situé à l'intérieur du périmètre urbain.

**1.1.2**        **Modifications du schéma d'aménagement**

**A)**            **Projet de règlement 474**

**A.1**          **Séance de consultation - Rapport**

Mme Caroline Roberge commente le rapport de la séance de consultation publique tenue le 25 janvier 2012 sur le projet de règlement 474. Ce document sera déposé à l'ensemble des membres du Conseil à l'intérieur des documents d'information dans le cadre de la séance régulière du mois de février.

**A.2**          **Adoption du règlement 474**

Les membres du Comité administratif recommandent de procéder à l'adoption du règlement 474. Il est souligné que certains ajustements ont été apportés au projet de règlement déjà soumis. Les modifications seront identifiées aux membres du Conseil à l'aide d'ombragés.

**B)**            **Venise-en-Québec - Lots non construisables en plaine inondable**

Les membres du Comité administratif prennent acte de la résolution 8769-12-11 de la municipalité de Venise-en-Québec demandant d'inclure certains lots dans le schéma d'aménagement et de développement à titre de lots non construisables. Par ailleurs, une lettre sera acheminée afin de préciser aux autorités de la municipalité de Venise-en-Québec qu'il n'est pas nécessaire de modifier le schéma d'aménagement et de développement puisque ces lots se retrouvent en zone 2-20 ans.

**C)**            **Venise-en-Québec - Réseau cyclable**

Le conseil municipal de Venise-en-Québec demande de modifier le réseau cyclable inscrit au schéma d'aménagement afin d'identifier un nouveau tracé. Considérant qu'une partie du nouveau tracé touchant trois municipalités nécessite l'obtention d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la CPTAQ, il est recommandé d'attendre le résultat des démarches auprès de la CPTAQ.

**D)**            **Saint-Georges-de-Clarenceville - Réseau cyclable**

Le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville demande de modifier le réseau cyclable inscrit au schéma d'aménagement afin d'identifier un nouveau tracé. Considérant qu'une partie du nouveau tracé touchant trois municipalités nécessite l'obtention d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la CPTAQ, il est recommandé d'attendre le résultat des démarches auprès de la CPTAQ.

**E) Plaines inondables - Réponse du MDDEP relative aux problématiques**

Le directeur général dépose la réponse du directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Paquin, relative à la demande de résolution permanente des problématiques liées à la plaine inondable. Le directeur n'émet aucune nouvelle alternative ou initiative référant les membres du Conseil à l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ce document sera déposé à l'ensemble des membres du Conseil dans le cadre de la séance ordinaire du 8 février 2012.

**1.2 Développement économique**

**1.2.1 Pacte rural 2007-2014**

**A) Municipalité de Saint-Valentin - Dépôt de projet**

La municipalité de Saint-Valentin a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout visant la création d'un lieu de rencontre pour tenir des activités communautaires. L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 8 février 2012, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agente de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

**B) Mont-Saint-Grégoire - Modification de protocole**

La municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite obtenir une extension du délai pour réaliser les travaux de mise à niveau des installations servant aux organismes communautaires. Un nouveau protocole sera préparé en vue d'être signé par les parties.

**1.2.2 Réseau cyclable de la Montérégie-Est**

Le directeur général soumet une cartographie déposée par la CRÉ Montérégie-Est dévoilant certaines possibilités d'interconnexions entre M.R.C. pour le réseau cyclable de la Montérégie-Est.

**1.2.3 Solidarité rurale en tournée - Délégation**

1473-01-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

DE mandater M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, afin de représenter la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre de la tournée régionale de Solidarité rurale le 2 février 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**1.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

**1.3.1 Présentation des échéanciers pour la réalisation du rapport annuel**

M. Michel Raymond, coordonnateur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, présente ses échéanciers et objectifs pour la réalisation du rapport annuel à être déposé au ministère de la Sécurité publique. La présentation de même qu'un tableau seront déposés à l'ensemble des membres du Conseil préalablement à la séance ordinaire du 8 février 2012.

**1.3.2 SCRI - Modifications**

M. Michel Raymond, coordonnateur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, mentionne que les représentants municipaux devront proposer les modifications à apporter au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

**1.3.3 Réunion conjointe**

M. Michel Raymond, coordonnateur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, propose qu'une réunion avec certains directeurs généraux, maires et directeurs de service incendie se tienne afin d'échanger sur l'ensemble des renseignements nécessaires à l'élaboration du rapport annuel.

**1.4 Comité de sécurité publique**

**1.4.1 Rapport annuel du président du CSP**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du rapport annuel du président du comité de sécurité publique pour l'année 2011, M. Gérard Dutil.

**1.4.2 Présidence - CSP**

Le directeur général soumet que M. Gérard Dutil a été réélu à titre de président du comité de sécurité publique pour l'année 2012.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 février prochain.

**2.1.2 Projet de rénovations du siège social**

**A) Offre de services de l'ingénieur Sylvain Pageau**

Les membres du Comité administratif recommandent d'autoriser l'engagement de M. Sylvain Pageau, ingénieur, et d'accepter l'offre de services déposée. La rémunération sera versée en proportion des travaux à être ordonnés par le Conseil.

**B) Groupe G. Carazzato, architectes - Mandat**

Les membres du Comité administratif recommandent de mandater le Groupe G. Carazzato, architectes, afin de procéder à l'élaboration des plans et devis de même qu'à l'analyse des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres à intervenir et la surveillance des travaux de rénovations du siège social de la M.R.C..

**C) Autorisation aux appels d'offres**

Les membres du Comité administratif recommandent d'autoriser les appels d'offres requis pour les travaux de rénovations. L'ensemble des dépenses concernant les rénovations devront être assumées par le surplus de la Partie I du budget.

**D) Évaluation du bâtiment**

Le directeur général soumet qu'un expert en évaluation de bâtiment a procédé à l'analyse de la désuétude du siège social. Le rapport sera déposé sous peu.

**2.1.3 Abolition de poste et création du poste de géomaticien**

Les membres du Comité administratif suspendent jusqu'au mois de mars 2012, l'abolition du poste de dessinateur (35 heures/semaine) et la création du poste de géomaticien (28 heures/semaine). Une entente doit être envisagée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.).

**2.1.4 Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation**

1474-01-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

CAPV2012-01-31

Résolution 1474-01-12 - suite

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.1.5 Congrès annuel de la F.Q.M.**

**A) Autorisation aux inscriptions**

1475-01-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la F.Q.M. qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2012 à Québec;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**B) Achat de biens non durables**

1476-01-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'acquisition de biens non durables dans le cadre du congrès annuel de la F.Q.M. pour un maximum de 950\$;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**C) Location de salle**

1477-01-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à la location d'une salle dans le cadre du congrès annuel de la F.Q.M., laquelle sera accessible du jeudi 27 septembre 2012, 12h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.1.6 Programme d'aide financière aux M.R.C. - Rapport annuel**

Le directeur général soumet que dans le cadre de la séance ordinaire du 8 février prochain, les membres devront entériner le rapport annuel à être transmis au MAMROT afin d'obtenir le versement de la subvention du programme d'aide financière aux M.R.C..

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 Demandes d'appui**

**A) M.R.C. de Brome-Missisquoi - PIQM - Volet 3**

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la M.R.C. de Brome-Missisquoi afin que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - volet 3 permette la réalisation de plans et devis par les ingénieurs engagés par les M.R.C. dans le cadre de ce programme de subvention.

CAPV2012-01-31

**B) M.R.C. des Pays-d'en-Haut -  
Association de la Presse indépendante du Québec**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de l'Association de la Presse indépendante du Québec relativement aux prix du marché.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 M.R.C. de Montcalm -  
Modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement**

Le gouvernement a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement de sorte à ce que chaque membre d'un conseil d'administration en l'occurrence, le Conseil de la M.R.C., signe les demandes de certificat d'autorisation. Cette exigence est aussi appliquée aux fonctionnaires en poste. Ces personnes sont désormais rendues personnellement responsables de toute fausse déclaration ou autres. La M.R.C. de Montcalm dénonce cet abus envers le mandat des élus municipaux et fonctionnaires. Il est par ailleurs mentionné que la FQM procédera bientôt à des démarches auprès du gouvernement afin que la loi soit modifiée de sorte à exonérer les M.R.C. et municipalités de l'application de ces dispositions.

**3.2 Formation sur l'érosion**

Le directeur général soumet que le 13 mars 2012, une formation sur l'érosion des sols se tiendra de 8h30 à 12h30. Cette formation est gratuite. L'ensemble des documents relatifs à cette formation seront déposés à l'ensemble des membres du Conseil dans le cadre de la séance ordinaire du 8 février 2012.

**3.3 Rencontre annuelle des représentants de l'UPA**

La rencontre annuelle des membres du Comité administratif avec les représentants des Fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield et des Syndicats de base de Venise, Pré-Vert, L'Acadie, Lacolle et Napierville, se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2012, 13h30.

**3.4 Réunion d'information des personnes désignées**

Le directeur général soumet que la réunion annuelle d'informations adressée aux personnes désignées pour la gestion des cours d'eau au sein des municipalités se tiendra le 15 février 2012.

**3.5 Rivière Richelieu - Demande de M. Normand Gagnon - Suivi**

Les membres du Comité administratif ne donnent pas immédiatement suite à la demande de M. Normand Gagnon puisqu'ils attendront les orientations de ce dernier relativement à ses démarches concernant l'amélioration de l'écoulement de la Rivière Richelieu.

**3.6 Digue Humeniuk et canal intérieur -  
Henryville et Saint-Georges-de-Clarenceville**

**A) Demande de correction ou rejet de soumission -  
Les Constructions M. Morin inc.**

Le directeur général soumet une demande de correction ou rejet de la soumission déposée par la firme Les Constructions M. Morin inc.. En l'occurrence, la firme a soumis un prix de 0,40\$ au lieu de 40,00\$ à titre de prix unitaire pour l'aménagement des perrés : empierrement pour le projet de réparation de la digue Humeniuk et le canal intérieur. Les membres du Comité administratif recommandent d'octroyer le contrat à la firme conformément au prix unitaire identifié à sa soumission soit 0,40\$ et si elle se retire le cautionnement sera exercé.

**B) Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Compte tenu des échanges intervenus au point précédent de l'ordre du jour, le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Constructions M. Morin inc. pour les travaux prévus dans la digue Humeniuk et le canal intérieur, pour un montant total de 143 344,53\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.7 Cours d'eau East Swamp Ditch - Saint-Georges-de-Clarenceville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues pour les travaux dans le cours d'eau East Swamp Ditch à savoir : Transcontinental Médias de l'ordre de 347,66\$, BMI experts-conseils inc. (2007-180) de l'ordre de 12 506,83\$, Journal Le Coup d'œil de l'ordre de 175,86\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 1 538,07\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 1 709,98\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 4 774,09\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 25 762,14\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 1 277,90\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 1 399,53\$ et des frais d'administration de 350\$, pour un total de 49 842,06\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**3.8 Rivière du Sud-Ouest, branche 37 -  
Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues pour les travaux dans la branche 37 de la Rivière du Sud-Ouest à savoir : BMI experts-conseils inc. (2010-194) de l'ordre de 7 242,16\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 30 556,32\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 82,02\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 3 443,39\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 910,32\$, Les Entreprises Réal Carreau inc. de l'ordre de 5 209,80\$ et des frais d'administration de 350\$, pour un total de 47 794,01\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**3.9 Ruisseau Hood, branche 15 - Mont-Saint-Grégoire -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues pour les travaux dans la branche 15 du Ruisseau Hood à savoir : Excavation CMR inc. 13 013,39\$, BMI experts-conseils inc. (2010-192) 2 235,78\$, BMI experts-conseils inc. 3 849,47\$, Excavation CMR inc. 6 970,43\$, BMI experts-conseils inc. 1 253,81\$ et des frais d'administration de 350\$, pour un total de 27 672,88\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**3.10 Suivi de la demande de rencontre avec les représentants de la FQM**

Le directeur général soumet que les représentants de la FQM attendront le dépôt du rapport du comité formé par le MAMROT sur la gestion des cours d'eau avant de rencontrer les représentants de la M.R.C. ou la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

**4.0 VARIA**

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1478-01-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,  
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 31 janvier 2012.

ADOPTÉE

---

Patrick Bonvouloir,  
préfet suppléant

---

Joane Saulnier,  
directeur général et secrétaire-trésorier